



- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
- Mesdames et Messieurs, les Secrétaires Généraux, Directeurs et Représentants des Départements Ministériels,
- Mesdames et Messieurs, les Représentants des Organismes et Institutions Internationales,
- Mesdames et Messieurs, les Présidents des instances ordinales nationales et régionales,
- Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile,
- Mesdames et Messieurs les professionnels de la Santé, tous secteurs confondus,
-
-
-
-
- Honorable assistance, Mesdames et Messieurs.

C'est un immense plaisir et une grande joie de me retrouver aujourd'hui parmi vous pour célébrer ensemble la journée mondiale de la santé dans son édition 2018, qui coïncide cette année avec la commémoration du 70^{ème} anniversaire de l'OMS.

Je saisis d'emblée l'occasion pour souhaiter la cordiale bienvenue à vous toutes et tous ici présents, particulièrement à mes collègues membres du Gouvernement, aux honorables Ambassadeurs, à Mesdames et Messieurs les responsables départementaux, ainsi qu'aux représentants des organismes des différentes Institutions Internationales avec lesquelles nous entretenons d'étroites relations de partenariat et de coopération dans le domaine de la santé, à l'instar des autres domaines ayant trait au développement économique social et culturel du Maroc.

Mesdames et Messieurs, Honorable assistance ;

Cette année, la journée mondiale de la santé est placée sous le thème de « *La Couverture Sanitaire Universelle* ». Son slogan « *Santé pour tous* » démontre encore une fois l'engagement international renouvelé en faveur de la santé pour concrétiser les progrès accélérés, équitables et durables des pays membres, dont le Maroc, vers la Couverture Sanitaire Universelle.

S'il est vrai que certains pays ont déjà beaucoup progressé vers cette couverture universelle, la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services de santé dont elle a besoin et il va falloir faire bénéficier un milliard de personnes supplémentaires, à travers le monde, de la Couverture Sanitaire d'ici à 2023, si la communauté internationale ambitionne d'atteindre la cible des objectifs de développement durables (ODD).

Cette Journée mondiale est donc dédiée au plaidoyer et à l'action autour de la nécessité de mettre en place une Couverture Sanitaire Universelle et les avantages que l'on peut en tirer. Ce sera l'occasion pour nous tous de dresser un état des lieux de la couverture médicale de base au Maroc, et de continuer la réflexion avec nos partenaires sur les différentes options envisageables pour honorer nos engagements dans ce domaine.

A ce titre, nous sommes persuadés que le cheminement du Maroc vers la Couverture Sanitaire Universelle gagnerait davantage à s'inspirer des multiples expériences réussies, mises dans leur contexte, et qui démontre la responsabilité des décideurs politiques en tant que partie prenante dans la transformation de la santé de leur pays. Cette ambitieuse dynamique doit être guidée par un dialogue stratégique structuré sur la meilleure façon d'avancer vers la Couverture Sanitaire Universelle au niveau national, que ce soit à travers le soutien des efforts d'extension de la couverture par les services, l'amélioration de la qualité des services ou la diminution des paiements à la charge des patients.

Mesdames et Messieurs, Honorable assistance ;

La possession du meilleur état de santé est un droit fondamental de tout être humain, consacré par la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé à laquelle le Maroc adhère depuis l'indépendance, faisant de son engagement pour la promotion de la santé de sa population une constante à travers les politiques de tous les gouvernements.

En effet, notre système de santé a fait l'objet tout au long des soixante dernières années, de plusieurs réformes et adaptations aussi bien des

structures que des programmes, ce qui a contribué à une amélioration notable de l'état de santé des citoyens, avec l'objectif de promouvoir l'équité dans l'accès à la couverture médicale de base au bénéfice des pauvres, des vulnérables et des personnes demeurant dans les lieux les plus éloignés du Royaume.

Dans cette optique, le Maroc depuis la promulgation de la Loi 65-00 portant Code de la Couverture Médicale de Base, s'est engagé dans une dynamique progressive d'extension de la protection de la santé des citoyennes et citoyens en parallèle avec l'amélioration de la gouvernance des établissements de soins et des organismes gestionnaires de l'assurance maladie.

La mise en place de la Couverture Médicale de Base au Maroc remonte à 2005 avec la création de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie [ANAM], la restructuration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale [CNSS] et la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale [CNOPS].

Ceci a permis au Maroc à s'engager dans le projet de Couverture Sanitaire Universelle selon quatre systèmes compatibles avec la structure socio-économique du pays :

- L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour la population active et les retraités des secteurs public et privé et leurs ayant-droits ;
- L'Assurance Maladie des étudiants ;
- Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) pour les populations non soumises à un régime d'assurance maladie obligatoire et ne disposant pas des ressources suffisantes pour couvrir les dépenses liées aux coûts des services de santé ; et

- L'Assurance Maladie destinée aux différentes catégories socioprofessionnelles des actifs non-salariés.

S'il est bien vrai que le régime d'Assurance Maladie Obligatoire est en bonne voie et que le RAMED malgré les contraintes liées aux ressources et à sa gouvernance, avance à un rythme soutenu pour atteindre son objectif, le régime de l'assurance maladie des travailleurs actifs non-salariés constitue l'opération la plus difficile et en même temps la plus décisive de la progression vers la couverture universelle à travers la mise en œuvre de la Loi 98-15.

Cette opération demande la mobilisation de tous les partenaires pour la mise en œuvre de cette couverture conformément à un programme spécifique auquel veille le Gouvernement de sa Majesté.

Pour cela, le Chef du gouvernement a émis récemment une circulaire annonçant la création d'une commission interministérielle de pilotage de la réforme du système de protection sociale. Cette commission aura pour objectif d'étendre la couverture médicale de base dans la perspective de sa généralisation avec une meilleure protection au profit des couches les plus vulnérables et défavorisées de la société. Une opération qui passe, par la généralisation du RAMED sur la totalité de la population ciblée et par la mise en place d'un mécanisme adapté à son financement.

La circulaire émise par le Chef de l'exécutif annonce aussi la création d'une seconde commission, à caractère technique, chargée d'établir les règles d'application de cette réforme, et des commissions thématiques dont le Ministère de la santé présidera celle relative à la couverture médicale de base.

Mesdames et Messieurs, Honorable assistance ;

La généralisation du RAMED, qui vient de franchir sa sixième année, a été lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 13 mars 2012 à Casablanca. Ce chantier sociétal a permis d'étendre le taux de couverture médicale à plus de 60 pour cent de la population du Maroc ; ce qui constitue une proportion significative et une réalisation assez ambitieuse pour un pays où la couverture sanitaire est encore à ses débuts.

Actuellement, le nombre de bénéficiaires du RAMED a atteint plus de 11,7 millions de personnes, dont 90% sont des pauvres et 10% des vulnérables, 49% résident en milieu rural et 51% en milieu urbain, avec 53% de femmes et 47% des hommes.

En ce jour, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'ensemble des professionnels de santé qui sont en phase directe avec les bénéficiaires du RAMED et qui œuvrent

au quotidien pour offrir des services et des prestations de soins de qualité à leurs concitoyennes et concitoyens. Sans oublier aussi, les efforts des CHUs en matière de greffes d'organes réalisées pour les RAMEDistes, notamment les greffes de cornée, du rein, de la moelle et même des greffes de foie, ainsi qu'une multitude d'interventions lourdes et coûteuses.

Mesdames et Messieurs, Honorable assistance ;

Nous continuons à considérer que les priorités de notre département, demeurent dans l'extension de l'assurance maladie aux catégories non-couvertes dans l'objectif d'atteindre plus de 90% de la population à l'horizon 2021.

Ainsi, nous sommes appelés, aujourd'hui plus que jamais, à assurer la pérennisation du régime d'assistance médicale par la soutenabilité de son financement et l'amélioration de sa gouvernance à travers la création d'un organisme gestionnaire indépendant pour le RAMED. Nous devons également mettre en œuvre progressivement l'assurance maladie des indépendants, par catégorie professionnelle homogène, avant d'œuvrer, à terme, à l'harmonisation et à la standardisation des différents régimes avec l'adoption de mécanismes de financement cohérents et solidaires.

Le partenariat et l'assistance technique, notamment dans le cadre du Programme CMB III avec l'Union Européenne, et bien d'autres projets de coopération internationale, confluent tous vers cet objectif d'extension et d'amélioration de la couverture médicale.

Telles sont les grandes lignes de notre action intégrée dans l'actuelle action gouvernementale, pour accélérer le cheminement du Royaume du Maroc vers la Couverture Sanitaire Universelle ; et tels sont nos objectifs dument consignés au sein de notre politique sectorielle, découlant des directives gouvernementales et des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste.

Mesdames et Messieurs,

Assoir les bases d'une couverture sanitaire universelle au Maroc est synonyme pour nous d'assurer, sans discrimination, à toute la population du Royaume des services de santé de qualité, où et quand ils en ont besoin, sans qu'ils ne rencontrent de difficultés financières, afin que nos concitoyennes et concitoyens n'aient pas à choisir entre des besoins fondamentaux.

Nous avons la certitude que la convergence de toutes les forces vives nationales et internationales ici présentes, autour du système de santé, contribuera positivement à la consécration du droit des citoyens et citoyennes au bien-être et à la santé conformément aux principes dictés par la Constitution et aux engagements internationaux par rapport aux Objectifs de Développement Durable.